

Note de cadrage : La participation des personnes accompagnées

Préambule : ce premier document concerne uniquement la formation continue des travailleurs sociaux, de tous niveaux, y compris l'encadrement.

Il est conçu sur une base de deux jours de formation, étant entendu que des extensions sont possibles de 1 à 2 journées de plus.

Le groupe considère que la formule la plus pertinente est une formation de deux fois deux jours, avec une période de 1 à 3 mois d'écart permettant de prendre en considération une expérience « de terrain » et les effets de la formation entre les deux séquences.

Le groupe préconise fortement que cette formation soit co-construite et co-animée avec des personnes accompagnées ou aidées ou l'ayant été

Élément de contexte

Définition de la thématique

Selon la définition élaborée avec des personnes en situation de pauvreté venant de Belgique, d'Espagne, du Portugal et de France dans le cadre du Projet PEPA (Partenariat Européen pour une Participation Active) en novembre 2012, « la participation citoyenne reconnaît la contribution, sur un pied d'égalité, de toutes les parties prenantes aux processus décisionnels. Elle part des expériences individuelles pour construire une parole, un projet collectif et commun. Les participants doivent être informés du cadre et des enjeux de ce à quoi ils sont associés et en connaître ensuite les résultats justifiés. La participation est une forme d'expression de la démocratie et un outil de lutte contre l'exclusion. Elle renforce la citoyenneté de tous ».

La participation des personnes accompagnées vise à ce que chacune puisse totalement :

- être écoutée et entendue comme tout citoyen ;
- développer son pouvoir d'agir ;
- contribuer au changement pour faire évoluer la société ;
- acquérir de nouvelles compétences et valoriser son expérience ;
- co-construire avec les professionnels les réponses aux problèmes.

Aujourd'hui encore, la participation des personnes accompagnées ne se traduit pas suffisamment dans les faits. La formation des travailleurs sociaux peut soutenir le développement de nouvelles pratiques, en lien avec l'évolution de la demande sociale.

Une participation généralisée et effective des personnes accompagnées est possible et nécessaire à trois niveaux :

- la co-construction avec la personne concernée de son projet et de son parcours de vie,
- la participation à des instances nationales et locales
- la co-formation des travailleurs sociaux.

Public prioritaire de la formation

Ces modules viennent en complément des formations initiales ou en renforcement des compétences déjà acquises. La question de la participation est prise en considération dans le cadre de la réforme des diplômes en formation initiale ; il est important de valoriser et d'actualiser la participation dans la formation continue.

Il s'agit d'aider les travailleurs sociaux à mieux répondre aux demandes de participation ou de leur permettre de favoriser cette expression lorsque les personnes accompagnées ne le formulent pas.

Objectifs / finalités de la formation

Les différents modules du plan de formation de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté doivent permettre aux travailleurs sociaux de faire le lien entre la thématique de formation qu'ils suivront et les objectifs globaux de valorisation du travail social recherchés dans le cadre de la stratégie. Pour atteindre cet objectif, tous les modules de formation devront débiter par une présentation des grands axes de la stratégie :

- les cinq engagements de la stratégie pauvreté (l'égalité des chances dès les premiers pas, garantir au quotidien les droits fondamentaux de l'enfant, un parcours de formation garanti pour tous les jeunes, des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité, investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi),
- les leviers pour réussir la mise en œuvre (un choc de participation, la rénovation du travail social, un pilotage à partir des territoires...).

Ainsi qu'une mise en perspective par rapport à la contribution que peut apporter le travail social :

- les axes du plan de formation et les principales évolutions attendues en matière de pratiques professionnelles,
- les réflexions à conduire sur les organisations pour créer un environnement favorable.

La formation a pour finalité d'interroger les représentations sociales et de lutter contre les stéréotypes. Elle vise aussi à fournir des apports théoriques, politiques et expérientiels en lien avec quatre objectifs principaux :

1. Connaître les enjeux et les conditions de la mise en œuvre de la participation des personnes accompagnées.
 2. Intégrer et renforcer la dimension participative dans la relation aux personnes.
 3. Mettre en relation cette approche avec les pratiques professionnelles, en complément de ce qui se fait déjà dans les formations initiales.
 4. Favoriser la production de connaissances et de savoirs liés au parcours des personnes.
- Les définitions et notions clés, repères historiques et juridiques, nationaux et internationaux.
 - Les enjeux éthiques.
 - Les différents niveaux et les différentes formes de participation.
 - Les représentations, responsabilités et pouvoirs.
 - Le développement du pouvoir d'agir, l'expertise d'usage et le développement des capacités individuelles et collectives.
 - Les places, les rôles des personnes.
 - Les leviers, les conditions de réussite, les différentes méthodes mobilisables.
 - Relation d'accompagnement et pouvoir : du « faire pour » au « faire avec ».
 - Capabilités et pouvoir d'agir : concepts, postures et méthodes (utilisation du kit de la participation, techniques d'animation, croisement des savoirs, conduite d'entretien) appliquées dans la relation d'accompagnement.
 - Environnement de la personne et réseaux au service du projet : réseaux de solidarité, d'appartenance, coopérations...

Connaissances et compétences à acquérir ou à renforcer dans le cadre de la formation

1. *Connaître les enjeux et les conditions de la mise en œuvre de la participation des personnes accompagnées :*
 - Comprendre et analyser les mutations sociétales, le contexte national et international (massification de la pauvreté, ses nouvelles formes...), l'évolution de la demande sociale (demande forte de participation aux décisions).
 - Connaître les politiques sociales (dont la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté), l'évolution des législations et réglementations en faveur de la participation.
 - Connaître les associations et groupes de personnes accompagnées, leur histoire, leurs projets, leurs spécificités, leur implication dans les instances nationales et locales (CNPA, CRPA, Dignité, « Nous Aussi », FNADEPAPE...).

- Connaître les rapports du Conseil supérieur du travail social (2015)¹ et du Haut Conseil du travail social (2017)² en lien direct avec la thématique de la participation et auxquels des personnes accompagnées ont contribué.

2. Intégrer et renforcer la dimension participative dans la relation aux personnes :

- Instaurer la confiance sur une base égalitaire ; réinstaller la réciprocité et la co-construction du projet de la personne tout au long de l'accompagnement (de l'accueil de la personne à l'élaboration d'un projet ou de pistes de solution, à l'évaluation) ; aborder la question du pouvoir dans la relation à l'autre, réfléchir sur les pratiques.
- Mieux savoir travailler dans des collectifs.
- Favoriser l'expression des personnes en s'initiant à l'utilisation de la FALC (langue facile à lire et à comprendre) et du langage simplifié.
- Connaître la pair aideance.

3. Mettre en relation cette approche avec les pratiques professionnelles, en complément de ce qui se fait déjà dans les formations initiales :

- Inscrire ces enjeux dans sa pratique professionnelle.
- Analyser son positionnement professionnel et identifier les postures facilitatrices.
- Identifier les méthodes favorisant la co-construction avec les personnes dans le cadre de l'accompagnement social individuel et collectif (en mobilisant différentes ressources, notamment le kit de la participation citoyenne aux politiques de solidarité).
- Identifier les ressources de la personne et de son entourage sur lesquelles s'appuyer.
- Réaliser des actions mettant en jeu la co-construction avec la personne accompagnée.
- Situer son rôle, sa place et le positionnement professionnel adapté pour repérer, conforter et promouvoir chez autrui le développement du pouvoir d'agir.
- Adapter sa communication aux personnes et aux contextes.
- Contribuer à faire évoluer le projet de l'institution.

4. Favoriser la production de connaissances et de savoirs liés au parcours des personnes :

- Identifier, mobiliser et valoriser les ressources des personnes.
- Utiliser les savoirs des personnes dans le cadre de leur accompagnement.
- S'appuyer sur la définition du travail social (décret du 6 mai 2017), ainsi que sur les approches permettant de renforcer la place des savoirs expérientiels³.
- Aider à dépasser le registre des seuls témoignages pour passer de l'évocation d'histoires de vie à des savoirs, voire à une expertise.

Éléments à intégrer dans la formation (socles de bases auquel il est envisageable d'apporter des compléments)

- Les définitions et notions clés, repères historiques et juridiques, nationaux et internationaux.
- Les enjeux éthiques.
- Les différents niveaux et les différentes formes de participation.
- Les représentations, responsabilités et pouvoirs.
- Le développement du pouvoir d'agir, l'expertise d'usage et le développement des capacités individuelles et collectives.
- Les places, les rôles des personnes.
- Les leviers, les conditions de réussite, les différentes méthodes mobilisables.
- Relation d'accompagnement et pouvoir : du « faire pour » au « faire avec ».
- Capabilités et pouvoir d'agir : concepts, postures et méthodes (utilisation du kit de la participation, techniques d'animation, croisement des savoirs, conduite d'entretien) appliquées dans la relation d'accompagnement.
- Environnement de la personne et réseaux au service du projet : réseaux de solidarité, d'appartenance, coopérations...

¹ http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/CAB_COM_RAPPORT_COMPLET_Merci_non_usagers.pdf

² http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_participation.pdf

³ Voir le guide élaboré par l'Union nationale des acteurs de formation et de recherche en intervention sociale (UNAFORIS) : <https://www.unaforis.eu/article/la-participation-des-personnes-ressources-concernees-aux-formations-lintervention-sociale>.

Voir aussi <http://www.associonsnossavoirs.fehap.fr/doc/D%C3%A9claration-associons-nos-savoirs.pdf>

Modalités pédagogiques envisagées

Méthodes pédagogiques

- Un postulat s'impose : pas de module de formation à la participation sans participation de personnes accompagnées ou aidées ou l'ayant été, dans les mêmes conditions contractuelles que les autres intervenants.
- Pour autant, il s'agit d'aider les personnes accompagnées co-formatrices à construire un discours au-delà du seul témoignage, de les préparer en amont. En effet, il est intéressant parfois de partir du récit de vie des personnes et de pouvoir ancrer les messages qu'elles veulent faire passer à travers leur expérience pour les articuler avec des apports théoriques.
- Plusieurs outils pédagogiques peuvent être utilisés : jeux de rôle, interrogation des pratiques, échanges d'expériences, apports de documents permettant de développer la compréhension et l'analyse des enjeux.

Modalités pratiques

- Effectif optimal : 15 personnes en formation au maximum par groupe.
- Validation : délivrance d'une attestation par l'organisme de formation.
- Evaluation individuelle par un outil d'accompagnement et de suivi
- Evaluation collective.

ANNEXE

FICHE DU KIT SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE AUX POLITIQUES DE SOLIDARITE: LA PARTICIPATION DES PERSONNES ACCOMPAGNEES AUX FORMATIONS DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

1) POURQUOI FAIRE PARTICIPER DES PERSONNES CONCERNEES PAR LES POLITIQUES DE SOLIDARITE AUX FORMATIONS DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ?

Des travaux de recherche, réalisés en France ou à l'étranger, ont montré l'impact positif de cette participation : elle développe la capacité d'attention et la proximité entre les professionnels et les personnes qu'ils accompagnent ; elle favorise les processus de décisions partagées ; grâce à une relation renouvelée, elle permet aux travailleurs sociaux de redonner sens à leur métier et à leur engagement.

2) DANS QUELS CADRES LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE S'INSCRIT CETTE PARTICIPATION ?

Le législateur a donné, depuis la loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998, une place centrale à la participation. Le mot « participation » se retrouve aussi, à plusieurs reprises, dans la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Le décret du 6 mai 2017 a introduit dans le code de l'action sociale et des familles une définition du travail social qui met fortement l'accent sur la participation. Ce texte avance une autre idée : le travail social repose sur trois formes de savoirs : les savoirs universitaires, les savoirs pratiques et théoriques des professionnels et les savoirs issus de l'expérience des personnes bénéficiant d'un accompagnement. Cette reconnaissance, à égalité de trois formes de savoir, affirme la légitimité d'une contribution pleine et entière des personnes accompagnées aux formations des professionnels du champ social et médico-social.

3) QUELS APPORTS POUR LES ACTEURS ?

- * Apprendre à se connaître et à se comprendre, à faire place à l'autre et à son savoir spécifique.
- * Développer ou renforcer les compétences pour agir ensemble dans le cadre de l'intervention sociale.
- * Questionner et faire évoluer les représentations, les pratiques et les logiques d'action.
- * Identifier les conditions qui permettent de coopérer.

4) QUELLES FORMES ET QUELLES MODALITES DE PARTICIPATION ?

A. La participation à des travaux de recherches ou études :

Une recherche inclusive est une recherche dans laquelle des personnes concernées participent en tant que chercheurs à des projets liés aux questions qui les affectent. Elles sont impliquées dans le processus avec l'aide des autres participants au projet.

B. L'ingénierie pédagogique :

- Co construction de journées d'étude :

Il s'agit ici de co-construire des journées d'études (aussi appelées « conférences pédagogiques ») avec des étudiants, des personnes concernées, des travailleurs sociaux, des formateurs et des chercheurs.

- Co-construction de modules de formation :

Il s'agit de co-construire et de co-animer un module de formation en s'appuyant sur une équipe de formation (professionnels, chercheurs, formateurs professionnels et personnes concernées, ayant ou ayant eu une

expérience d'accompagnement au sein d'une structure). Ces acteurs ont des expertises différentes et complémentaires. Un processus d'auto-formation au sein du groupe de co-formateurs se met en place.

- Co-construction de modules de formation de formateurs :

Il s'agit de co-construire des modules à destination des formateurs, visant à développer la participation dans les formations ou bien à destination des personnes concernées, futures intervenantes en formation.

C. L'intervention directe auprès des étudiants :

L'école de travail social de l'université de Barcelone a identifié trois niveaux de participation de personnes concernées :

- Niveau 1 : présentation d'expériences et interactions avec les étudiants à partir de leurs questions.
- Niveau 2 : présentation d'expériences et mise en place d'un travail interactif avec les étudiants.
- Niveau 3 : réalisation d'un travail complet d'organisation d'une activité de formation avec l'enseignant, des personnes concernées et les étudiants.

5) QUELS LEVIERS, CONDITIONS DE REUSSITE ET POINTS DE VIGILANCE ?

A. Les conditions de réussite :

* Construire la formation, depuis l'ingénierie jusqu'à l'évaluation, avec tous les acteurs de l'équipe pédagogique (personnes concernées, formateurs et éventuels autres intervenants : travailleurs sociaux, chercheurs, bénévoles, etc.).

- Prévoir une méthodologie (la participation ne se décrète pas).
- Disposer de moyens dédiés.
- Prévoir la présence d'animateurs formés (le plus souvent des formateurs) chargés de faire respecter un cadre et des échanges sur la base de la réciprocité.
- Définir des objectifs clairs et précis de l'intervention et de la formation.
- Dire qui intervient, avec quelle demande de la part du centre de formation, avec quelle préparation.
- Prendre en compte et croiser les points de vue de tous les acteurs : ne pas cacher les désaccords éventuels.
- Sécuriser la participation des personnes concernées, pour qu'elle ne soit pas fragilisante pour elles : bâtir un cadre bienveillant : respecter la vie privée des personnes, ne pas forcer l'intervention : prendre en compte leur temporalité et leur progressivité.

B. Les leviers :

- Tenir des réunions préparatoires pour faire équipe, créer la confiance, s'assurer de la complémentarité des discours, permettre un même niveau de parole pour tous.
- Préciser à tous les acteurs, notamment les étudiants, que les personnes ressources concernées sont là pour apporter leur expertise, leur savoir d'expérience, et non pas pour donner un témoignage

C. Les points de vigilance :

- Veiller à ce que tous les acteurs en présence puissent s'exprimer et que le temps de parole soit bien réparti.
- Ne pas hiérarchiser les apports, ni les expertises : ils ont tous la même importance et se complètent.

A éviter :

- la posture de l'expert ;
- le seul témoignage de vie et la résolution de problèmes personnels ;
- la reconnaissance personnelle au détriment des personnes les plus exclues ;
- tout procès à l'égard des professionnels (mais analyser leurs difficultés) ;
- les listes de recommandations à l'adresse des professionnels ;
- les questions trop personnelles à l'adresse des personnes concernées.

6) QUEL STATUT DES PERSONNES CONCERNÉES ET QUEL FINANCEMENT ?

La question du statut des personnes qui interviennent en formation est essentielle. Elle doit être étudiée au cas par cas, avec la personne, avant tout engagement de partenariat.

Quelques points de vigilance :

- La personne concernée doit se sentir libre dans la détermination de son statut et de sa rémunération.
- Il faut veiller à ne jamais mettre la personne en difficulté financière (ex : perte du statut de demandeurs d'emploi ou du RSA, perte ou diminution de revenus sociaux).
- Les établissements de formation doivent se prémunir contre tout risque juridique (demander l'avis des personnes, formaliser les échanges par un courrier, vérifier la conformité au droit des modalités contractuelles).
- Ces établissements doivent aussi pouvoir entendre et prendre en compte d'autres demandes : accompagnement, formation, repas, habillement, etc.

Pour aller plus loin :

Voir le guide élaboré par l'Union nationale des acteurs de formation et de recherche en intervention sociale (UNAFORIS : <https://www.unaforis.eu/article/la-participation-des-personnes-ressources-concernees-aux-formations-lintervention-sociale>

Voir aussi <http://www.associationsnossavoirs.fehap.fr/doc/D%C3%A9claration-associations-nos-savoirs.pdf>